

## Questions de la session de juin 2017

| Dir.<br>N° | Député<br>Députée                                                                 | Page | Titre                                                                                                                          |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CHA</b> |                                                                                   |      |                                                                                                                                |
| 11         | Vanoni (Zollikofen, Les Verts)<br>(porte-parole)<br>Graf-Rudolf (Belp, Les Verts) | 4    | Engagement inégal pour les objets soumis à la votation cantonale                                                               |
| 13         | Grimm (Berthoud, pvl)                                                             | 5    | Pourquoi le Conseil-exécutif intervient-il dans la campagne précédant une votation ?                                           |
| 35         | Machado Rebmann<br>(Berne, LAVerte)                                               | 6    | La « Marche bernoise » a-t-elle encore sa place aux cérémonies officielles du canton de Berne ?                                |
| <b>INS</b> |                                                                                   |      |                                                                                                                                |
| 2          | Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)                                                   | 7    | Effets de l'offensive STIM dans le canton de Berne                                                                             |
| 18         | Geissbühler-Strupler<br>(Herrenschwanden, UDC)                                    | 8    | Compétence dans les questions de formation                                                                                     |
| 19         | Geissbühler-Strupler<br>(Herrenschwanden, UDC)                                    | 9    | Salaires équitables                                                                                                            |
| 30         | Wüthrich (Huttwil, PS)                                                            | 10   | Renforcer et faire connaître l'orientation professionnelle et personnelle pour les adultes                                     |
| 32         | Freudiger (Langenthal, UDC)                                                       | 11   | Quelles sont les répercussions des compétences en vigueur pour l'édiction des plans d'études sur les compétences financières ? |
| <b>TTE</b> |                                                                                   |      |                                                                                                                                |
| 1          | Güntensperger (Bienne, pvl)                                                       | 12   | Déboisements                                                                                                                   |
| 12         | Frutiger (Oberhofen, PBD)                                                         | 13   | La Convention bernoise sur l'énergie BEakom est-elle encore utile ?                                                            |
| 14         | Gygax-Böninger<br>(Obersteckholz, PBD)                                            | 14   | BEakom et Cité de l'énergie : pourquoi le canton de Berne court-il deux lièvres à la fois ?                                    |
| 26         | Guggisberg (Kirchlindach, UDC)                                                    | 15   | Coûts de « l'intégration d'œuvres d'art dans le milieu construit »                                                             |
| 28         | Müller (Orvin, UDC)                                                               | 16   | L'art dans l'espace public et sur les constructions publiques                                                                  |
| 33         | Rüegsegger (Riggisberg, UDC)                                                      | 17   | Combien nous ont coûté jusqu'ici les projets de 2013 de BKW ?                                                                  |



**POM**

|    |                                                                                           |    |                                                                                                                             |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 | Geissbühler-Strupler<br>(Herrenschwanden, UDC)                                            | 18 | Demandes d'asile pour 300 bébés en trois mois                                                                               |
| 16 | Etter (Treiten, PBD)                                                                      | 19 | Gens du voyage étrangers<br>Le canton a-t-il effectué un changement de système ?                                            |
| 17 | Geissbühler-Strupler<br>(Herrenschwanden, UDC)                                            | 20 | Droit de réunion compromis par une manifestation violente non autorisée                                                     |
| 20 | Imboden (Berne, Les Verts)                                                                | 21 | Existe-t-il une base constitutionnelle pour imposer aux femmes de participer aux journées d'information de l'armée suisse ? |
| 25 | Gschwend-Pieren<br>(Lyssach/Oberburg, UDC)<br>(porte-parole)<br>Knutti (Weissenburg, UDC) | 22 | Suite dans l'affaire du crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile 2016-2019                                 |

**FIN**

|   |                             |    |                                                 |
|---|-----------------------------|----|-------------------------------------------------|
| 3 | Bachmann (Nidau, PS)        | 23 | Dénonciations spontanées aux autorités fiscales |
| 4 | Güntensperger (Bienne, pvl) | 24 | Déclaration d'engagement                        |

**ECO**

|    |                                     |    |                                                                                                                                                                                                                       |
|----|-------------------------------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7  | Krähenbühl<br>(Unterlangenegg, UDC) | 25 | Ours d'Eriz : qu'entreprend le Conseil-exécutif pour protéger les animaux ?                                                                                                                                           |
| 8  | Hügli (Bienne, PS)                  | 26 | Fermeture d'offices de poste dans le canton de Berne : qu'est-ce que le gouvernement a entrepris et comment compte-t-il se défendre ?                                                                                 |
| 10 | Imboden (Berne, Les Verts)          | 27 | Comment les besoins de la population et des communes vont-ils être pris en compte lors de la transformation des offices de poste ?                                                                                    |
| 24 | Imboden (Berne, Les Verts)          | 28 | Après les travaux de transformation, les ORP de Berne-Ouest et de Thounne satisferont-ils toujours aux exigences du droit de la personnalité et de la protection des données des demandeurs et demandeuses d'emploi ? |

**CHA (DAJ)**

|    |                             |    |                                                                                    |
|----|-----------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------|
| 9  | Graber (La Neuveville, UDC) | 29 | Propos discutables d'un ministre jurassien                                         |
| 21 | Hirschi (Moutier, PSA)      | 30 | L'hôpital du Jura bernois est-il piloté par l'imprimerie Juillerat et Chervet SA ? |

|    |                               |    |                                                          |
|----|-------------------------------|----|----------------------------------------------------------|
| 22 | Hirschi (Moutier, PSA)        | 31 | Deux poids, deux mesures ?                               |
| 23 | Sauvain (Moutier, PSA)        | 32 | HJB SA - Juillerat et Chervet SA : conflit d'intérêt ?   |
| 31 | Klopfenstein (Corgémont, UDC) | 33 | Quand le vote communaliste de Moutier s'invite à l'école |
| 34 | Tobler (Moutier, UDC)         | 34 | La vérité sur les chiffres publiés                       |

**SAP**

|    |                        |    |                                                                                                                    |
|----|------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5  | Lüthi (Berthoud, PS)   | 35 | Pétition pour un minimum vital social                                                                              |
| 6  | Lüthi (Berthoud, PS)   | 36 | Caritas suspend en ville de Bienne son aide aux réfugiés et aux requérants d'asile dans la recherche d'un logement |
| 27 | Wüthrich (Huttwil, PS) | 37 | Poids des soins dans le groupe hospitalier de l'Ile                                                                |
| 29 | Wüthrich (Huttwil, PS) | 38 | Les animaux sont-ils aussi radiographiés dans les hôpitaux bernois ?                                               |

## Chancellerie d'Etat CHA

### Q 11

**Auteur :** Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

**Réponse :** CHA

(porte-parole)

Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)

### Engagement inégal pour les objets soumis à la votation cantonale

Le 21 mai 2017, deux projets du Conseil-exécutif et du Grand Conseil contre lesquels le référendum avait été demandé ont été mis en votation. Au sein du gouvernement, un membre du PS était responsable du premier projet, combattu par la gauche et rejeté par 35 députés. Un membre bourgeois du gouvernement était responsable du second projet, combattu par la droite et rejeté par 49 membres du Grand Conseil.

Avant la votation, pas moins de six membres du gouvernement se sont engagés de manière inhabituelle en faveur du premier projet, notamment en souscrivant personnellement à des messages du comité de campagne. Par contre, pour le second projet, manifestement déjà contesté au Grand Conseil, le conseiller d'Etat responsable est intervenu seul, et ce uniquement dans le cadre ordinaire d'une conférence de presse cantonale. Alors que le premier projet a été adopté par le peuple, le second a été rejeté.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il et justifie-t-il l'engagement inégal de ses membres et ses conséquences pour les deux projets soumis au référendum ?
2. Quel niveau d'engagement le Conseil-exécutif estime-t-il approprié lors des campagnes menées en vue des votations cantonales ?
3. Quels enseignements le Conseil-exécutif tire-t-il par rapport à l'engagement de ses membres lors de campagnes futures ?

**Q 13**

**Auteur :** Grimm (Berthoud, pvl)

**Réponse :** CHA

**Pourquoi le Conseil-exécutif intervient-il dans la campagne précédant une votation ?**

Le 21 mai 2017, le peuple bernois s'est prononcé sur deux objets cantonaux.

D'une part, sur le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile, que le peuple a refusé à environ 54 pour cent (contre 46 pour cent) ; d'autre part, sur le crédit d'engagement pour la route de contournement en Haute-Argovie qu'il a accepté à environ 60 pour cent (contre 40 pour cent). Six des sept membres du Conseil-exécutif ont montré un fort engagement dans la campagne en vue de cette votation et se sont même lancés dans une campagne personnelle pour ce dernier objet.

Rien de tel n'a cependant été entrepris pour le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile.

Questions :

1. Selon quels critères le Conseil-exécutif intervient-il dans la campagne précédant une votation ?
2. Pourquoi les membres du Conseil-exécutif n'ont-ils pas lancé de campagne personnelle pour le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile ?
3. Qui a financé les interventions du gouvernement, accompagnées de déclarations personnelles, dans la campagne pour la votation au sujet de la route « de luxe » en Haute-Argovie ?

**Q 35**

**Auteur :** Machado Rebmann (Berne, LAVerte)    **Réponse :** CHA

**La « Marche bernoise » a-t-elle encore sa place aux cérémonies officielles du canton de Berne ?**

Dans le cadre de l'élection d'Ursula Zybach à la présidence du Grand Conseil, la « Marche bernoise », un chant bernois traditionnel qui est notamment entonné aux cérémonies données en l'honneur des présidentes et présidents du Grand Conseil, a fait polémique dans la presse. L'opuscule « schneller als man denkt, Bärengeschichten » [traduction : plus vite qu'on ne le pense, histoires de Bernois], cadeau de départ de Carlos Reinhard, président sortant du Grand Conseil, nous en dévoile les paroles passablement martiales :

4. Träm, träm, träridiri,  
Haglets Chrügge, tapfer dry!  
Lue wie üsere Schütze mäje,  
Todtechörnli thüe si säje.

5. „Träm, träm, träridiri,  
Bis zum Tod mues gstritte sy!  
Üser Buebe müesse säge:  
„Sie sy gstorbre üseretwäge“.

Questions :

1. Est-il encore admissible pour le canton de Berne que l'on continue de jouer la « Marche bernoise » lors de cérémonies officielles ?
2. Le Conseil-exécutif est-il de l'avis que la « Marche bernoise » doive continuer à être jouée lors de cérémonies officielles du canton de Berne ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à entendre un nouveau morceau de musique, avec de nouvelles paroles, lors de cérémonies officielles ?

## **Direction de l'instruction publique INS**

### **Q 2**

**Auteur :** Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

**Réponse :** INS

### **Effets de l'offensive STIM dans le canton de Berne**

Depuis quelques années, le canton de Berne tente de sensibiliser et motiver les jeunes aux formations et aux métiers des domaines techniques et des sciences expérimentales avec une offensive d'information sur les STIM. Nous souhaiterions savoir si ces efforts portent des fruits.

Questions :

1. Le comportement des élèves par rapport à leur choix d'options spécifiques et d'options complémentaires dans les gymnases a-t-il changé ces dernières années ? Leurs choix se sont-ils plus portés sur des branches STIM ?
2. Les places d'apprentissage vacantes dans les professions techniques ont-elles pu être mieux pourvues dernièrement ?
3. A-t-on réussi à susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de filles en particulier pour les métiers et les options spécifiques STIM ?

**Q 18**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler

**Réponse :** INS

(Herrenschwanden, UDC)

**Compétence dans les questions de formation**

Les interventions parlementaires relatives à la formation adoptées par le Grand Conseil sont la plupart du temps des motions ayant valeur de directive. Le Conseil-exécutif est compétent pour décider s'il souhaite ou non les mettre en œuvre. Le Grand Conseil n'a en outre aucune influence sur les réformes scolaires. Il n'a même pas la possibilité de demander un référendum. Cela signifie que nos droits démocratiques sont fortement limités dans les questions de formation.

Question :

— Quels sont les cantons qui ont les mêmes restrictions que le canton de Berne dans les questions de formation ?



**Q 19**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler  
(Herrenschwanden, UDC)

**Réponse :** INS

**Salaires équitables**

Jusqu'ici, une formation d'enseignant ou d'enseignante était requise pour entamer des études de pédagogie spécialisée. Par conséquent, les enseignants et enseignantes spécialisés percevaient un salaire plus élevé en raison des études supplémentaires, bien qu'il soit certainement plus compliqué de gérer une classe entière que de s'occuper d'enfants de manière individuelle ou en petits groupes.

On propose à présent de supprimer cette condition (formation d'enseignant ou d'enseignante), ce qui remettrait encore plus en question le système de rémunération actuel.

Question :

— Comment le Conseil-exécutif pense-t-il mettre fin à cette iniquité dans le système salarial ?

**Q 30**

**Auteur :** Wüthrich (Huttwil, PS)

**Réponse :** INS

**Renforcer et faire connaître l'orientation professionnelle et personnelle pour les adultes**

Les travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui mis sous pression par la numérisation et la désindustrialisation, par la nécessité de renouveler continuellement les connaissances spécialisées, par les problèmes de santé, par les préjugés envers les travailleurs et travailleuses âgés de plus de 50 ans, par les contrats de travail précaires, par la pression due à l'augmentation de l'âge de la retraite ainsi que par l'augmentation de la concurrence sur un marché du travail mondialisé.

Une profession apprise à un certain moment peut disparaître, tout comme des connaissances spécialisées apprises et acquises peuvent soudainement ne plus être demandées sur le marché du travail. Dans ce cas, l'orientation professionnelle et personnelle est importante ; il faut donc lui accorder toute l'importance qui lui est due et que lui confère la loi sur la formation professionnelle.

Questions :

1. De quelle manière le canton de Berne promeut-il actuellement son offre d'orientation professionnelle et personnelle pour les adultes ?
2. Si l'offre d'orientation professionnelle et personnelle était aussi fournie gratuitement aux adultes, le canton de Berne devrait s'attendre à une baisse des rentrées de quel ordre ?
3. En 2016, combien d'adultes ont eu recours à au moins une offre d'orientation professionnelle et personnelle ?

**Q 32**

**Auteur :** Freudiger (Langenthal, UDC)

**Réponse :** INS

**Quelles sont les répercussions des compétences en vigueur pour l'édiction des plans d'études sur les compétences financières ?**

Selon l'article 74, alinéa 2 LEO, la Direction de l'instruction publique peut être chargée d'édicter des plans d'études et des parties de plans d'études (à la place du collège gouvernemental). En conséquence, en application de l'ordonnance de Direction du 23 juin 2016 sur le Lehrplan 21 [Direktionsverordnung vom 23. Juni 2016 über den Lehrplan 21 des Kantons Bern (DVLP 21)], l'INS a ordonné le caractère obligatoire du projet Lehrplan 21 pour les établissements publics de la scolarité obligatoire germanophones.

Au regard de cette répartition des compétences pour l'édiction et l'introduction des plans d'études, il faut se poser la question des conséquences sur les compétences financières en la matière.

Questions :

- Dans quelle mesure l'édiction et l'introduction de plans d'études / parties de plans d'études définit si de futures dépenses connexes seront liées ?
- L'attribution de la compétence à l'INS selon l'article 74, alinéa 2 LEO et l'adoption de l'ordonnance de Direction du 23 juin 2016 sur le Lehrplan 21 créent-elles un lien avec les dépenses pour les plans d'études et les parties de plans d'études ?
- L'attribution de la compétence à l'INS d'édicter et d'introduire des plans d'études / des parties de plans d'études selon l'article 74, alinéa 2 LEO a-t-elle des répercussions sur les compétences financières ordinaires de certains organes (Conseil-exécutif, Grand Conseil, etc.) pour la prise de décision en matière de nouvelles dépenses ?

**Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE**

**Q 1**

**Auteur :** Güntensperger (Bienne, pvl)

**Réponse :** TTE

**Déboisements**

Que ce soit à Bienne, près de l'arrêt de bus de Bois-Devant, le long de la route allant de Bienne à Berne ou le long de la Vieille Aar à Aarberg, des déboisements ont attiré notre attention.

Question :

- Pourquoi entreprend-on encore et toujours des déboisements qui ont une influence négative sur le paysage pendant une durée non négligeable et qui de surcroît empiètent significativement sur le monde animal ?

**Q 12**

**Auteur :** Frutiger (Oberhofen, PBD)

**Réponse :** TTE

**La Convention bernoise sur l'énergie BEakom est-elle encore utile ?**

En matière de planification énergétique dans les communes, il existe diverses plateformes en Suisse, par exemple « Cité de l'énergie ». Il faut se demander si la Convention bernoise sur l'énergie BEakom peut encore servir à quelque chose.

Questions :

1. Combien de communes du canton de Berne ont reçu le label « Cité de l'énergie » ? Combien ont adhéré à la Convention bernoise sur l'énergie BEakom ces cinq dernières années ?
2. Pourquoi une convention doit-elle d'abord être passée avec le canton de Berne et non directement avec le label « Cité de l'énergie » ?
3. Quels sont les frais engendrés par BEakom dans le canton de Berne ?

**Q 14**

**Auteur :** Gygax-Böninger (Obersteckholz, PBD) **Réponse :** TTE

**BEakom et Cité de l'énergie : pourquoi le canton de Berne court-il deux lièvres à la fois ?**

SuisseEnergie a créé une offre pour les petites communes (moins de 2000 habitants) qui doit leur faciliter l'accès aux questions de politique énergétique. Les petites communes reçoivent le soutien de SuisseEnergie sous la forme d'entretiens avec des conseillers et de « produits » d'approfondissement.

Avec la Convention bernoise sur l'énergie (BEakom), le canton de Berne entretient simultanément un instrument propre assez complet, spécialement conçu pour mettre sur pied une politique énergétique indépendante dans les petites communes.

Questions :

1. Où se trouvent les bases légales du programme BEakom et lesquelles sont-elles ?
2. Quelles différences y-a-t-il entre une convention BEakom ou Cité de l'énergie ?
3. Qu'est-ce qui justifie, du point de vue de l'économie générale, une procédure à deux voies BEakom et Cité de l'énergie ?

**Q 26**

**Auteur :** Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

**Réponse :** TTE

**Coûts de « l'intégration d'œuvres d'art dans le milieu construit »**

La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC, RSB 423.11) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le canton de Berne encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment l'architecture (art. 5 LEAC). Dans les projets de construction cantonaux, une partie des crédits de réalisation est consacrée à l'intégration d'œuvres d'art dans le milieu construit.

Questions :

1. Quels projets de construction financés en partie par le canton de Berne ont bénéficié, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEAC, de subventions au nom de « l'intégration d'œuvres d'art dans le milieu construit », et de quelles sommes ?
2. Quelles sommes est-il prévu de consacrer à « l'intégration d'œuvres d'art dans le milieu construit », dans les projets de construction à venir dont le canton de Berne assure une part du financement (y compris les campus Bienne et Berne) ?
3. Combien d'argent a été consacré à l'art dans le cas de la Clinique universitaire de gynécologie ?

**Q 28**

**Auteur :** Müller (Orvin, UDC)

**Réponse :** TTE

**L'art dans l'espace public et sur les constructions publiques**

Une partie des crédits liés aux constructions publiques est utilisée pour l'encouragement des activités culturelles. La question des bases légales en la matière se pose.

Questions :

1. Comment le montant minimal est-il défini pour la « décoration artistique des bâtiments publics » ou la « réalisation d'œuvres d'art dans l'espace public » ?
2. Quelles sont les bases légales en la matière ?
3. Selon quels critères sont sélectionnés les artistes qui peuvent faire financer leurs œuvres dans le cadre de constructions publiques ?



**Q 33**

**Auteur :** Rügsegger (Riggisberg, UDC)

**Réponse :** TTE

**Combien nous ont coûté jusqu'ici les projets de 2013 de BKW ?**

Lors de la conférence de presse du 29 août 2013 avec la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer et Madame Thoma de la société BKW, il a été déclaré que le canton de Berne doit jouer un rôle de pionnier dans la transition énergétique. Un projet révolutionnaire a été présenté et initié. Dans ce contexte et en rapport avec la transition énergétique en cours, la Stratégie énergétique 2050 et les interventions actuelles qui y sont liées, certaines questions se posent.

Questions :

1. Quelle est la quantité de courant électrique de BKW vendue par le canton de Berne (volume, nombre d'installations, kWh) ?
2. Quels sont les effets de la décision tarifaire de BKW sur les comptes du canton de Berne ?
3. Quel a été le coût de cette promesse et de cette visée stratégique pour le canton de Berne, et combien de financements de transition ont dû être octroyés ?

**Direction de la police et des affaires militaires POM**

**Q 15**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler  
(Herrenschwanden, UDC)

**Réponse :** POM

**Demandes d'asile pour 300 bébés en trois mois**

A en croire la presse, en Suisse, une demande d'asile a été déposée pour 300 bébés durant les trois premiers mois de l'année 2017.

Questions :

1. Combien de demandes d'asile ont-elles été déposées dans le canton de Berne durant cette période ?
2. Combien de ces mères sont-elles arrivées déjà enceintes dans le canton de Berne ou tombées enceintes ici ?
3. Combien de bébés sont-ils pris en charge uniquement par leur mère et combien par les deux parents ?

**Q 16**

**Auteur :** Etter (Treiten, PBD)

**Réponse :** POM

**Gens du voyage étrangers**

**Le canton a-t-il effectué un changement de système ?**

Dans la Witzwiler Post n° 17 de mai 2017, un article est paru sous le titre « So nicht mehr ».

Celui-ci décrit toutes les mesures prises par la commune de Witzwil pour empêcher les gens du voyage de circuler sur son territoire.

Questions :

1. Les mesures prises par Witzwil s'appliquent-elles à l'ensemble du canton ?
2. Les mesures prises par Witzwil sont-elles un exemple pour les propriétaires de terrains privés ?
3. Qu'entreprend le gouvernement bernois pour tenir à l'avenir les gens du voyage étrangers à l'écart du territoire cantonal ?

**Q 17**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler

**Réponse :** POM

(Herrenschwanden, UDC)

**Droit de réunion compromis par une manifestation violente non autorisée**

Des Erythréens et Erythréennes souhaitaient célébrer leur fête nationale (et non pas le chef de leur gouvernement) à Schwarzenburg. Ils avaient préparé une fête pacifique et reçu toutes les autorisations nécessaires.

Malheureusement, cette fête a été considérablement perturbée par des jeunes Erythréens qui ont même jeté des pierres à l'arrivée des invités.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif trouve-t-il juste que les participants à la fête pacifique ont dû y mettre fin prématurément à cause de la violence des manifestants ?
2. Les personnes violentes ont-elles été identifiées et punies ?
3. Le droit de réunion est-il désormais menacé en raison des manifestants ?

**Q 20**

**Auteur :** Imboden (Berne, Les Verts)

**Réponse :** POM

**Existe-t-il une base constitutionnelle pour imposer aux femmes de participer aux journées d'information de l'armée suisse ?**

A l'heure actuelle, la participation aux journées d'information annuelles est facultative dans le canton de Berne. Les femmes âgées de 18 ans y sont invitées et informées de leurs opportunités. Elles sont cependant libres d'y participer.

Informations : [http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/bevoelkerungsschutz-militaer/militaer/rekrutierung/der\\_orientierungstag/frauen\\_am\\_orientierungstag.html](http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/bevoelkerungsschutz-militaer/militaer/rekrutierung/der_orientierungstag/frauen_am_orientierungstag.html)

A en croire la presse, les femmes seront bientôt obligées de participer aux journées d'information de l'armée. Le Département de la défense et les cantons examinent la possibilité d'obliger les Suissesses âgées de 18 ans à prendre part à ces journées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans ce contexte, l'armée est tributaire de la coopération des cantons. Elle a donc informé la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) du projet, car la mise en œuvre incombe aux cantons, étant donné que l'organisation de la journée d'information relève de leur compétence. Or la Constitution fédérale ne prévoit aucune obligation militaire pour les femmes.

Questions :

1. En vertu de quel mandat constitutionnel ou légal le canton de Berne entend-il mettre en œuvre la participation obligatoire des femmes aux journées d'information de l'armée suisse ?
2. Quelles seraient les conséquences pour les femmes qui ne participeraient pas à ces journées d'information ?
3. Quels seraient les coûts de journées d'information obligatoires pour le canton et pour l'économie bernoise (infrastructures additionnelles, pertes de salaire, etc.) ?

**Q 25**

**Auteur :** Gschwend-Pieren

**Réponse :** POM

(Lyssach/Oberburg, UDC)

(porte-parole)

Knutti (Weissenburg, UDC)

**Suite dans l'affaire du crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile 2016-2019**

Le 21 mai 2017, le peuple s'est clairement prononcé contre le crédit 2016-2019 pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile.

La suite des événements après cette votation populaire est maintenant au centre des discussions.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il économiser les 105 millions pour l'asile (le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile refusé par le peuple) ?
2. Quelles sont les prochaines étapes prévues pour faire ces économies ?
3. Quel est le calendrier du Conseil-exécutif en ce qui concerne l'économie des 105 millions pour l'asile ?

## **Direction des finances FIN**

### **Q 3**

**Auteur :** Bachmann (Nidau, PS)

**Réponse :** FIN

### **Dénonciations spontanées aux autorités fiscales**

Le journal *Der Bund* du 3 mai faisait état d'une multiplication des dénonciations spontanées aux autorités fiscales du canton de St-Gall.

Questions :

1. Combien le canton de Berne a-t-il reçu de dénonciations spontanées de soustraction d'impôt de la part des particuliers et de personnes morales ces quatre dernières années ?
2. De quels montants s'agit-il ?

**Q 4**

**Auteur :** Güntensperger (Bienne, pvl)

**Réponse :** FIN

**Déclaration d'engagement**

Les collaborateurs et collaboratrices de plusieurs services de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et de la Direction de la police et des affaires militaires (POM) ont récemment reçu une déclaration par laquelle ils s'engagent, par leur signature, à respecter divers comportements de base par rapport aux clients et clientes. Ceux-ci renvoient par exemple au respect, à la non-violence, à la protection contre le harcèlement sexuel, etc.

Au point « Procédure pénale », on trouve : « Tous les collaborateurs et collaboratrices sont tenus d'informer immédiatement la direction si une dénonciation ou une procédure pénale est ouverte contre eux pendant la période d'engagement. » [trad.]

L'auteur de cette question est d'avis qu'obliger de la sorte les collaborateurs et collaboratrices à annoncer les dénonciations ou les procédures pénales dont ils font l'objet en-dehors du domaine professionnel est inadmissible.

Questions :

1. Cette disposition vaut-elle pour toutes les dénonciations ou les procédures pénales ouvertes contre un collaborateur ou une collaboratrice, même pour celles qui ne relèvent pas du domaine professionnel ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il qu'il soit nécessaire, dans certaines circonstances, d'aviser les supérieurs hiérarchiques des dénonciations pénales arbitraires contre un collaborateur ou une collaboratrice alors qu'elles n'ont aucun lien avec l'activité de la personne prévenue ?
3. Qu'en est-il de la protection des données si le supérieur hiérarchique est informé de dénonciations ou de procédures pénales ouvertes contre un collaborateur ou une collaboratrice qui n'ont pas de lien avec l'activité de la personne concernée ?



## **Direction de l'économie publique ECO**

### **Q 7**

**Auteur :** Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)      **Réponse :** ECO

### **Ours d'Eriz : qu'entreprend le Conseil-exécutif pour protéger les animaux ?**

Vendredi 26 mai 2017, un ours a été aperçu dans la commune d'Eriz sur le col du Grünenberg, selon un communiqué de la Direction de l'économie publique. Il s'agit de la première apparition d'un ours sauvage dans le canton de Berne depuis plus de 190 ans.

Or, l'estivage a également commencé fin mai. Dans le Zulgtal et les régions voisines comme Sigriswil, Habkern et Schangnau, les vaches, les moutons et autres animaux se trouvent en grand nombre sur les alpages. On se demande donc quelle menace représente l'ours pour ces animaux et pour l'être humain.

L'énorme population de cerfs, dont l'ours se nourrit et qui l'attirent probablement, peut expliquer l'apparition du grand prédateur.

Questions :

1. L'ours d'Eriz représente-t-il une menace pour les animaux et pour l'être humain ?
2. Que pense faire le Conseil-exécutif pour prévenir les éventuels dommages dus à des déchirures ?
3. Que pense faire le Conseil-exécutif pour réduire l'importante population de cerfs, qui attirent probablement les grands prédateurs ?

**Q 8**

**Auteur :** Hügli (Bienne, PS)

**Réponse :** ECO

**Fermeture d'offices de poste dans le canton de Berne : qu'est-ce que le gouvernement a entrepris et comment compte-t-il se défendre ?**

Le 23 mai 2017, la Poste suisse a annoncé qu'elle envisage de fermer jusqu'à 76 offices de poste dans le canton de Berne. Le maintien de 92 offices de poste n'est garanti que jusqu'en 2020 ; ceux-ci pourraient ensuite aussi être fermés.

Questions :

1. Qu'a entrepris le Conseil-exécutif depuis l'adoption du postulat 223-2016 lors de la session de janvier pour lutter contre les fermetures d'offices de poste sur le territoire cantonal ?
2. Que fait le Conseil-exécutif pour garantir le maintien du service public en ce qui concerne les prestations postales à l'avenir et au-delà de 2020 dans les communes bernoises ?
3. Comment le Conseil-exécutif entend-il soutenir les communes touchées pour permettre le maintien de leurs offices de poste (par ex. recours contre les décisions de la Poste).

**Q 10**

**Auteur :** Imboden (Berne, Les Verts)

**Réponse :** ECO

**Comment les besoins de la population et des communes vont-ils être pris en compte lors de la transformation des offices de poste ?**

Fin mai 2017, la Poste a présenté ses projets au canton de Berne. Il existe aujourd'hui 168 offices de poste bernois. Parmi eux, 76 sont appelés à disparaître et à être en grande partie remplacés par des agences postales installées dans des magasins de village ou de quartier. Selon la Poste, l'existence des 92 offices de poste restants n'est « garantie » que jusqu'à fin 2020. La fermeture de 76 offices de poste dans le canton de Berne entraîne la suppression de 140 postes à plein temps. La Poste essaie de remplacer les collaborateurs et les collaboratrices concernés en interne.

**Questions :**

1. Comment les communes et le canton ont-ils été impliqués dans la planification pour présenter leurs attentes en matière d'aménagement du territoire ?
2. Comment les agences ont-elles été planifiées et que proposent-elles ?
3. Comment le service public est-il assuré sur place si aucune solution n'est trouvée avec les commerces locaux pour créer une agence ?

**Q 24**

**Auteur :** Imboden (Berne, Les Verts)

**Réponse :** ECO

**Après les travaux de transformation, les ORP de Berne-Ouest et de Thoune satisferont-ils toujours aux exigences du droit de la personnalité et de la protection des données des demandeurs et demandeuses d'emploi ?**

Les offices régionaux de placement (ORP) de Berne-Ouest et de Thoune vont être transformés. L'emménagement dans les nouveaux locaux aura lieu en août 2017 à Berne-Ouest et en septembre 2017 à Thoune. Cette transformation prévoit d'une part un agrandissement de l'espace consacré aux bureaux. D'autre part, plusieurs tables et compartiments destinés aux entretiens de conseil sont prévus dans un espace ouvert. Cela signifie que les demandeurs et demandeuses d'emploi entendront également l'entretien d'à côté.

Questions :

1. Le projet de transformation des ORP de Berne-Ouest et de Thoune a-t-il été soumis au Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données pour contrôle ?
2. Si oui, quelles ont été ses conclusions ?
3. Comment peut-on tenir compte des exigences en matière de protection des données et de la personnalité des demandeurs et demandeuses d'emploi après la transformation ?

**Chancellerie d'Etat CHA (Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes  
DAJ)**

**Q 9**

**Auteur :** Graber (La Neuveville, UDC)

**Réponse :** CHA

**Propos discutables d'un ministre jurassien**

Le 28 mai 2017, la RTS diffusait une émission intitulée « Ici c'est Moutier ». A partir de la minute 15 :44 du documentaire, on peut entendre le ministre jurassien Charles Juillard déclarer ceci : « On est à l'époque de la discussion, du dialogue et d'essayer de convaincre les gens de Roches, ultérieurement, quand Moutier nous aura rejoints, en leur disant : écoutez, assez logiquement, assez naturellement, assez géographiquement, votre avenir est avec nous ». La population de Moutier se prononcera sur son appartenance cantonale le 18 juin 2017. Au cours des 50 dernières années, Moutier a voté démocratiquement trois fois en exprimant sa volonté de rester dans le canton de Berne (1974, 1975 et 1998 au travers d'un scrutin consultatif). Malgré cette expression démocratique claire et répétée, les séparatistes ainsi que le canton du Jura n'ont eu de cesse de remettre en question ces scrutins démocratiques... jusqu'à l'obtention de la procédure du vote communaliste, certes acceptée par le Grand Conseil bernois, mais avec une opposition substantielle (Motion Blanchard) motivée surtout par les risques inhérents à cette procédure d'un morcellement du territoire du canton de Berne par l'apparition d'enclaves. Au travers de ses propos, le ministre Juillard exprime clairement son intention de tirer profit de cette situation, au cas où elle devait se présenter, pour convaincre une commune qui a toujours voté pour son maintien dans le canton de Berne de rejoindre le canton du Jura même si elle n'a pas demandé le vote communaliste. Le maire de Roches a en outre clairement indiqué que sa commune n'a aucune intention de quitter le canton de Berne.

**Questions :**

1. Les propos du ministre Charles Juillard ne transgressent-ils pas la Déclaration d'intention du 20.02.2012 au travers de laquelle le gouvernement jurassien déclare le conflit jurassien réglé après les processus de votes ?
2. La déclaration du ministre Charles Juillard n'exprime-t-elle pas le recours à une stratégie gradualiste qui consiste à chercher à obtenir morceau par morceau ce qu'on ne peut pas obtenir en une seule fois ?
3. Comment le Conseil exécutif envisage-t-il de réagir aux déclarations du ministre Juillard ?

**Q 21**

**Auteur :** Hirschi (Moutier, PSA)

**Réponse :** CHA

**L'hôpital du Jura bernois est-il piloté par l'imprimerie Juillerat et Chervet SA ?**

Le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois a orchestré une campagne de propagande en vue du scrutin du 18 juin sur l'appartenance cantonale de Moutier. Celle-ci a notamment pris la forme d'une lettre adressée à tout ou partie de la population de Moutier. La question se pose de savoir si cet envoi massif a été financé par de l'argent public. A en croire les propos du président de la DAJ Pierre Alain Schnegg : « Les factures liées à ces quelques messages ne figurent pas dans les comptes de l'hôpital ».

Selon « Le Quotidien Jurassien », c'est effectivement une imprimerie de Saint-Imier qui a passé l'ordre d'insertion, dans les journaux, de la publicité de l'HJB qui a paru le 24 mai, action coordonnée avec une conférence de presse du Conseil d'administration de l'HJB, un courrier adressé aux Prévôtois (posté à Saint-Imier) et l'arrivée à Moutier d'un appareil IRM par les airs.

Le président du Conseil d'administration de l'imprimerie en question (Juillerat et Chervet SA) n'est autre qu'Anthony Picard, par ailleurs également président du Conseil d'administration de l'HJB, poste occupé auparavant par Pierre Alain Schnegg.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif peut-il confirmer que l'opération de propagande de HJB SA a été financée par l'imprimerie propriété du président du Conseil d'administration ?
2. La lettre du Conseil d'administration a été adressée à des entreprises, à des personnes défunt, alors que d'autres citoyens ne l'ont pas reçue. Comment et par qui les adresses des destinataires de ce message de l'hôpital public HJB ont-elles été fournies et choisies ?

**Q 22**

**Auteur :** Hirschi (Moutier, PSA)

**Réponse :** CHA

**Deux poids, deux mesures ?**

Dans le cadre de la campagne communale du 18 juin, les autonomistes ont tenu à apporter un peu de lumière en associant les lampadaires de la ville à sa démarche. Des panneaux publicitaires ont donc été accrochés aux lampadaires bordant la route cantonale.

Ces panneaux ont été enlevés dans la même journée par les services du canton. Or, sur les mêmes lampadaires, au même endroit, des panneaux électoraux invitant à élire Hans Stöckli au Conseil des Etats sont restés des mois sans que le canton ne songe à les retirer. D'où mes questions :

Questions :

1. Les services cantonaux font-ils preuve de plus ou moins de zèle selon que les panneaux publicitaires soient plus ou moins à leur goût. Autrement dit, y a-t-il deux poids deux mesures ?
2. Comment le Conseil-exécutif explique-t-il cette différence de traitement ?

**Q 23**

**Auteur :** Sauvain (Moutier, PSA)

**Réponse :** CHA

**HJB SA - Juillerat et Chervet SA : conflit d'intérêt ?**

Le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois a orchestré une campagne de propagande en vue du scrutin du 18 juin sur l'appartenance cantonale de Moutier. Celle-ci a notamment pris la forme d'une lettre adressée à tout ou partie de la population de Moutier. La question se pose de savoir si cet envoi massif a été financé par de l'argent public. A en croire les propos du président de la DAJ Pierre Alain Schnegg : « Les factures liées à ces quelques messages ne figurent pas dans les comptes de l'hôpital ».

Selon « Le Quotidien Jurassien », c'est effectivement une imprimerie de Saint-Imier qui a passé l'ordre d'insertion, dans les journaux, de la publicité de l'HJB qui a paru le 24 mai, action coordonnée avec une conférence de presse du Conseil d'administration de l'HJB, un courrier adressé aux Prévôtois (posté à Saint-Imier) et l'arrivée à Moutier d'un appareil IRM par les airs.

Le président du Conseil d'administration de l'imprimerie en question (Juillerat et Chervet SA) n'est autre qu'Anthony Picard, par ailleurs également président du Conseil d'administration de l'HJB, poste occupé auparavant par Pierre Alain Schnegg.

Questions :

1. Le fait que la société privée du président de HJB SA finance une opération « d'information à la population » ne pose-t-il pas un problème en terme de conflit d'intérêt ?
2. Quel est le montant des mandats confié à l'entreprise Juillerat et Chervet SA par HJB SA ces cinq dernières années ?



**Q 31**

**Auteur :** Klopfenstein (Corgémont, UDC)

**Réponse :** CHA

**Quand le vote communaliste de Moutier s'invite à l'école**

Le Journal du Jura du 1<sup>er</sup> juin informait que Monsieur Marcel Winistoerfer a envoyé à ses collègues enseignants de l'école de secondaire de Moutier un courrier pour les convaincre de voter oui le 18 juin dans le cadre du vote communaliste de Moutier. L'auteur du courrier était surpris qu'il sorte du cadre scolaire car il s'adressait uniquement à ses collègues enseignants, comme quoi le milieu a parfois des fuites. Il relevait sa préférence pour le modèle d'école jurassien, contrairement au modèle bernois ou certaines classes ressemblent parfois à un ghetto. Cette démarche est très préoccupante car l'école doit rester neutre au niveau politique et surtout dans un domaine aussi sensible que celui-ci.

Questions :

1. En tant que salarié du canton de Berne est-ce que Monsieur Winistoerfer n'a pas commis une grave erreur que de prendre position contre les intérêts de son employeur ?
2. En donnant des consignes claires de voter oui pour le vote communaliste de Moutier est-ce que Monsieur Winistoerfer peut avoir une attitude impartiale vis-à-vis de ses élèves et tout particulièrement envers ceux qui sont issus de familles qui ne partagent pas le point de vue de cet enseignant ?
3. Conseil Exécutif peut-il prendre des mesures contre Monsieur Winistoerfer pour avoir agi de la sorte ?

**Q 34**

**Auteur :** Tobler (Moutier, UDC)

**Réponse :** CHA

**La vérité sur les chiffres publiés**

Dans le cadre de la campagne en vue du scrutin du 18 juin prochain à Moutier, divers chiffres ont été avancés en matière de fiscalité dans les médias et repris par divers acteurs.

Le produit des impôts cantonaux payés par les citoyennes et citoyens de Moutier au canton de Berne a suscité passablement de discussion et il a valu récemment un correctif publié par la Direction des finances.

Ce chiffre a souvent été mis en relation avec les coûts induits par la commune de Moutier au canton de Berne, respectivement au montant perçu par le canton de Berne au titre de péréquation financière fédérale.

Questions :

1. Quelle est le coût des prestations fournies par le canton de Berne à la population de Moutier, respectivement est-ce que ce montant est calculable ?
2. Est-ce que le montant de 50 mio de francs dont il a souvent été question dans les médias est exact ?
3. Quel est le détail de celui-ci ?

## **Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale GEF**

### **Q 5**

**Auteur :** Lüthi (Berthoud, PS)

**Réponse :** SAP

### **Pétition pour un minimum vital social**

Le 10 juin 2014, une pétition recueillant 9308 signatures a été remise à Béatrice Struchen, présidente du Grand Conseil de l'époque, et Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale de l'époque. Les signataires de la pétition demandent au Grand Conseil de renoncer à réduire l'aide sociale de 10% et de garantir un minimum vital social, étant donné qu'une telle réduction nuit à l'intégration sociale et professionnelle des personnes pauvres et empêche de mener une existence digne. Lorsque le minimum vital est trop bas, on tombe dans la pauvreté. Un minimum vital social est une condition essentielle pour sortir de la pauvreté.

La pétition est à l'initiative d'AvenirSocial, section de Berne, du parti Les Verts canton de Berne, du Comité des chômeurs et précaires, de Kriso Bern – Forum für kritische Soziale Arbeit, de l'OSEO Berne, du PS canton de Berne et de la SSP de la région de Berne. Elle est également soutenue par Caritas Berne, l'Organisation faîtière des institutions sociales Bienne et région, les Juristes démocrates Berne, l'Union syndicale du canton de Berne, Les Verts du canton de Berne, la Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung, Pro Senectute canton de Berne, les Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, la Fédération Suisse de familles monoparentales (FSFM) et la Unabhängigen Fachstelle für Sozialhilferecht.

La Commission de justice (CJus) a transmis la pétition à la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) pour règlement définitif. La CSoc a informé le comité de pétition que la demande sera traitée dans le cadre de l'examen préalable de la révision partielle de la loi sur l'aide sociale. Comme chacun le sait, cette révision a été plusieurs fois reportée et le comité de pétition attend une réponse depuis trois ans, bien qu'il soit défini dans le règlement du Grand Conseil (art. 111, al. 4) qu'une réponse doit être donnée aux pétitions dans le délai d'un an !

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de cette affaire à régler ?
2. Quand et par qui la pétition sera-t-elle traitée définitivement ?

**Q 6**

**Auteur :** Lüthi (Berthoud, PS)

**Réponse :** SAP

**Caritas suspend en ville de Bienne son aide aux réfugiés et aux requérants d'asile dans la recherche d'un logement**

Faisant suite à une intervention déposée au Conseil de ville de Bienne, le Conseil-exécutif aurait demandé à Caritas de ne plus aider activement les réfugiés et requérants d'asile dans la recherche d'un logement en ville de Bienne. Or la plupart des réfugiés reconnus n'ont une chance de trouver et d'obtenir leur propre logement en dehors des structures d'accueil qu'avec le soutien de cette institution. Selon moi, cette instruction est en contradiction avec la liberté d'établissement et l'interdiction de renvoi des personnes dans le besoin !

Questions :

1. Quelles raisons ont motivé cette instruction à Caritas ?
2. Sur quelle base juridique se fonde cette instruction ?
3. D'autres mesures réduisant ou contrôlant la liberté d'établissement des réfugiés sont-elles prévues ?

**Q 27**

**Auteur :** Wüthrich (Huttwil, PS)

**Réponse :** SAP

**Poids des soins dans le groupe hospitalier de l'Ile**

Le renforcement du site médical bernois, à travers la fusion de l'Hôpital de l'Ile avec le réseau des hôpitaux de la région de Berne, a été une décision importante sur le plan stratégique. Les progrès sont déjà visibles.

Il va de soi que le groupe hospitalier de l'Ile souhaite s'organiser au mieux et faire face aux défis à venir en position de force. Toutefois, la structure du groupe, qui a été communiquée et prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017, soulève des questions.

La direction médicale et la direction des soins (Pflege/MTT) seront réunis pour former l'unité Médecine (Medizin). La médecine n'aura donc plus qu'une voix, et non plus deux, pour la représenter à la direction du groupe. En conséquence, la direction des soins, qui est un domaine spécialisé crucial, n'a plus de participation au niveau directionnel, et donc stratégique.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif – en tant qu'unique actionnaire – conçoit-il idéalement l'intégration des soins à la direction de l'hôpital ?
2. L'absence de représentation des soins au niveau directionnel, dans la phase de changements que connaît aujourd'hui la médecine, ne dessert-il pas l'objectif de son renforcement ?
3. Cette décision n'a-t-elle pas pour conséquence la déstabilisation du personnel, alors qu'une consolidation dans le fonctionnement du groupe serait bien plus utile dans le contexte des changements qu'il traverse ?

**Q 29**

**Auteur :** Wüthrich (Huttwil, PS)

**Réponse :** SAP

**Les animaux sont-ils aussi radiographiés dans les hôpitaux bernois ?**

Il semblerait que des animaux soient examinés dans les services de radiologie de certains hôpitaux suisses. Selon les médias, à l'hôpital cantonal de Saint-Gall, cinq animaux sont radiographiés par an depuis 2012. Le fait d'examiner des animaux dans des hôpitaux soulève des questions. Après tout, les hôpitaux sont financés indirectement avec l'argent des contribuables, alors que la médecine vétérinaire est entièrement financée par des fonds privés.

Questions :

1. Des animaux sont-ils aussi examinés dans les hôpitaux du canton de Berne ?
2. Si oui : combien par an, et lesquels ?
3. Si non : quelles conditions devraient être remplies aux yeux du Conseil-exécutif pour que les hôpitaux bernois puissent à l'avenir examiner des animaux ?